



COMMUNIQUE DU CENTRE PILOTE MAÏS

de la semaine n° 41 du 8/10/2018

Maïs grain à sécher

La période du 29 septembre au 5 octobre a été de relativement douce avec humidité relative assez élevée.

Les variétés précoces (Coryphee, Es Crossman, Es Météorit, Es Perspective, Havelio, Kompetens, LG31205, RGT Chromixx et Ricardinio) sont passées pour les parcelles encore en place de 22,8 % à 19,9 % d'humidité en moyenne de 5 sites. Cette perte d'humidité de 2,96 point est nettement plus élevée que celle atteinte la semaine dernière. Ces teneurs exceptionnellement basses permettront de réduire les frais de séchage mais ne compenseront malheureusement pas les pertes rendement liées à la sécheresse.

Pour les variétés un peu plus tardives et plus fréquemment valorisées en grain humide (Agropolis, Es Asteroid, LG30258, LG31276, Millesim, P8134, P8642 et Ronaldinio) ces teneurs sont passées de 25,3 % à 22,8% en moyenne.

Durant la période du 7/09 au 5/10, l'humidité aura donc baissé de 0,33 point/jour en moyenne pour les 2 groupes de précocité.

Vu les conditions climatiques (température élevée, très faible pluviométrie) très favorables de des trois premières décades de septembre, la baisse aura été la plus rapide et la plus précoce depuis la mise en place de ce réseau d'avertissement.

A partir du 10 octobre, sur base de 7 dernières années de prélèvements, on peut encore espérer, selon que les conditions climatiques seront favorables ou non, une perte de 0,6 à 2,5 points d'humidité pour des variétés ayant une teneur en humidité supérieure à 23% à ce jour.

L'état sanitaire des variétés recommandées reste satisfaisant à la fois au niveau de la tige et des épis. En effet, dans le cadre du Centre pilote maïs, le laboratoire CARAH a procédé à l'analyse des trois principales mycotoxines (DON, zéaralénone, T-2 HT-2) rencontrées sur les grains de maïs sur une soixantaine d'échantillons prélevés les 20 et 21 septembre et provenant de champs répartis en Wallonie. Ces analyses ont toutes présenté des teneurs inférieures aux normes pour l'ensemble des toxines mesurées.

Vu les faibles teneurs en humidité déjà atteintes et l'état d'avancement des récoltes, ce communiqué clôture les avertissements 2018 en maïs grain. A cette occasion, le Centre Pilote Maïs remercie ses partenaires que sont le CARAH, CPL-VEGEMAR et le CIPF qui était le coordinateur de ce réseau d'avertissement.

Régions agricoles	Teneurs en humidité du grain			
	Variétés précoces à sécher		Variétés habituellement utilisées en grain humide	
	Sem 41 2018	Sem 41 2017	Sem 41 2018	Sem 41 2017
Région limoneuse et sablo-limoneuse ouest (Ath, Ollignies, Sirault, Naast)	16 à 21%	27 à 34%	19 à 24%	29 à 36%
Région sablo-limoneuse centre (Corroy-le-Grand, Glabais et Ittre)	18 à 22%	29 à 34%	20 à 25%	31 à 37%
Région limoneuse centre (Cortil-Noirmont, Perwez, Tubize, Villeroux et Wangenies)	18 à 23%	28 à 35%	20 à 25%	30 à 36%
Région limoneuse Est, Nord Région herbagère (Couthuin et Eben-Emael)	18 à 25%	26,5 à 33%	20 à 25%	30 à 36%

Communiqué de la Cellule vulgarisation du Centre pilote maïs
Mardi 9 octobre 2018